



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

Voir dans le document/

See herein

NA

Québec

NA

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Services Sociaux Soutien Migrants	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> B7525-210021/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> B7525-210021	<b>Date</b> 2020-11-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-052-18013	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-0-43066 (052)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2020-12-03</b> Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Proulx, Jean-R.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl052
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 905-0629 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

B7525-210021/A

N° de la modif - Amd. No.

005

Id de l'acheteur - Buyer ID

QCL052

N° de réf. du client - Client Ref. No.

B7525-21-0021

File No. - N° du dossier

QCL-0-43066

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La Demande De Proposition B7525-210021/A est modifiée comme suit :

**1. La date limite de dépôt des soumissions est reportée au jeudi 3 décembre 2020 à 14h00 heure standard de l'est**

## **2. ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### **Section 3.1 - Soutien aux demandeurs d'asile**

#### Retirer :

Tout le texte des sections 3.1.2a et 3.1.2b « **POUR LES EMPLACEMENTS 1 ET 2 :** »

#### Insérer :

##### **3.1.2 a Services de premiers soins médicaux**

Au besoin, de concert avec les représentants provinciaux de la santé et IRCC, l'entrepreneur assurera la présence de deux ressources médicales, dont un infirmier autorisé, qui feront les évaluations médicales principales et prodigueront les soins de santé primaires (ce qui comprend le triage, les premiers soins, la stabilisation, l'aiguillage et la surveillance de base liée à la santé publique [p. ex. se laver les mains]) tous les jours, 24 heures sur 24.

Cette équipe médicale de deux personnes doit comprendre au moins un infirmier autorisé sur place en tout temps. Cependant, des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires en fonction des exigences opérationnelles. L'entrepreneur gèrera les heures de travail et les horaires des postes, qui pourront faire l'objet de modifications déterminées par IRCC en consultation avec l'entrepreneur.

##### **3.1.2 b Soins infirmiers qualifiés**

Au besoin, le fournisseur fournira des ressources médicales supplémentaires afin de fournir des soins infirmiers qualifiés aux demandeurs d'asile asymptomatiques ayant des besoins particuliers (par exemple, assistance avec les activités de la vie quotidienne telle se nourrir, se laver, s'habiller, etc, surveillance des patients, administration de médicaments contrôlés, traitement des plaies, coordination avec d'autres modalités telles des spécialistes ou thérapeutes), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les dépenses raisonnables directement liées à l'équipement, telles que la location de matériel et d'appareils pour remplir ces obligations, seront remboursées par le biais des coûts directs.

##### **3.1.2 c Services sanitaires et d'hygiène**

Au besoin, et déterminé par l'autorité technique d'IRCC, l'entrepreneur doit fournir des services de santé et d'hygiène, y compris le traitement des bagages et des effets personnels contre les punaises de lit ou d'autres insectes de ce type.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

B7525-210021/A

N° de la modif - Amd. No.

005

Id de l'acheteur - Buyer ID

QCL052

N° de réf. du client - Client Ref. No.

B7525-21-0021

File No. - N° du dossier

QCL-0-43066

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Au besoin, l'entrepreneur doit fournir aux demandeurs d'asile de l'information sur la COVID-19, souligner l'importance de l'auto-isolement et de l'éloignement social dans la prévention de la propagation du virus (p. ex. documents, liens vers des sites Web, mises à jour de vive voix).

### **3. ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT**

Retirer :

La base de paiement existante

Insérer :

La nouvelle base de paiement ci-jointe

Résumé des modifications de la base de paiement :

- Ajout de la section 2 – Taux horaire pour services infirmiers qualifiés
- Modification de la section 3 – Frais Directs
  - Ajout de la location d'équipement

-----  
Toutes les autres conditions de la Demande de proposition demeurent inchangées.

## ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

### 1. Services journaliers

Le **Taux journalier ferme tout compris** comprend : le coût de la main-d'oeuvre, les avantages sociaux, les dépenses générales et administratives, les frais généraux, le transport, les avantages sociaux et autres, à l'exception des taxes applicables.

Toutes les dépenses normalement engagées pour la prestation des services qui incluent mais ne se limitent pas à : formation, locaux pour le projet (y compris le matériel informatique et les logiciels de l'entrepreneur], traitement de texte, rapports, devis, photocopies, messagerie, frais de service, frais de téléphone, frais de déplacement (c.-à-d. aller-retour à Montréal)] doivent être inclus dans les taux journaliers fermes tout compris indiqués ci-dessous et ne seront pas admis à titre de frais directs à être remboursés.

Le taux journalier ferme tout compris couvre une période de 24 heures.

Les soumissionnaires doivent inclure tout temps supplémentaire et/ou congé(s) férié(s) dans le taux journalier tout compris.

**Tableau 1 : Services pour le Site 1 (tel que décrit à l'Annexe A)**

Capacité du Site	Taux journalier ferme tout compris (\$/jour)						
	Période 1 (Ferme) Octroi jusqu'au 31 mars 2021	Période 2 (Option) 1er avril 2021 jusqu'au 30 sept 2021	Période 3 (Option) 1er octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2022	Période 4 (Option) 1er avril 2022 jusqu'au 30 sept 2022	Période 5 (Option) 1er octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2023	Période 6 (Option) 1er avril 2023 jusqu'au 30 sept 2023	Période 7 (Option) 1er octobre 2023 jusqu'au 31 mars 2024
Capacité du Site de 1 to 200 personnes							
Capacité du Site de 201 to 500 personnes							
Capacité du Site de 501 to 700 personnes							
Capacité du Site de 701 to 900 personnes							

**Tableau 2 : Services pour le Site 2 (tel que décrit à l'Annexe A)**

Capacité du Site	Taux journalier ferme tout compris (\$/jour)						
	Période 1 (Ferme) Octroi jusqu'au 31 mars 2021	Période 2 (Option) 1er avril 2021 jusqu'au 30 sept 2021	Période 3 (Option) 1er octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2022	Période 4 (Option) 1er avril 2022 jusqu'au 30 sept 2022	Période 5 (Option) 1er octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2023	Période 6 (Option) 1er avril 2023 jusqu'au 30 sept 2023	Période 7 (Option) 1er octobre 2023 jusqu'au 31 mars 2024
Capacité du Site de 1 to 150 personnes							
Capacité du Site de 151 to 300 personnes							

*NOTE : Les taux journaliers inscrits dans le Tableau 2 sont pour la somme de tous les migrants présents dans tous les points de services identifiés dans le groupe du Site 2*

## 2. Taux horaire pour services infirmiers qualifiés

Taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit :

**Tableau 3 – Taux horaire pour services infirmiers qualifiés (Tel que décrit à l'Annexe A)**

Description	Taux horaire (\$/heures)
Services infirmiers qualifiés tel que défini à l'article 3.1.2-b de l'Annexe A	_____ \$/h

Les dépenses raisonnables directement liées à l'équipement, telles que la location de matériel et d'appareils pour remplir ces obligations, seront remboursées par le biais des frais directs au point 3 et ne doivent pas être incluses dans le taux horaire.

## 3. Frais Directs

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes décrites au Tableau 4 ou pré-approuvées par l'IRCC qu'il a dû raisonnablement et convenablement engager dans l'exécution des travaux. Ces dépenses sont remboursées au coût réel, majoration définie au Tableau 4, sur présentation d'un état détaillé des coûts, accompagné des reçus appropriés conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat et établies selon les Conditions générales : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guidedes-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2035/17#presentation-des-factures>

**Tableau 4 – Coût Direct des items personnels (Tel que décrit à l'Annexe A)**

Description	% d'augmentation des coûts réels (%)
Items personnels sur le site et dans l'inventaire, tel que décrit aux articles 3.1.2.1, 3.1.3, 3.1.7 de l'Annexe A	6%

Services de sécurité optionnels tel que décrit à l'article 3.1.6 de l'Annexe A	6%
Services de santé et soins sanitaires (traitement des bagages et items personnels pour puces de lit et autres insectes) tel que décrit à l'article 3.1.2c de l'Annexe A	6%
Les dépenses raisonnables directement liées à l'équipement, telles que la location de matériel et d'appareils pour remplir les obligations décrites à l'article 3.1.2-b de l'Annexe A	6%